



## AGENT DE NETTOYAGE (H/F) DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

390 Rue Henri Fabre  
38926 Crolles Cedex

**Référence de l'offre :** Direction Gestion des Déchets – Réf. 038260528001121  
**Date de diffusion :** 28/05/2026  
**Nombre de poste :** 1

**Poste à pourvoir :** 1<sup>er</sup> juillet 2026  
**Date limite de candidature :** 14 juin 2026

**Type d'emploi :** Contractuel  
**Type de recrutement :** CDD de juillet à septembre 2026

**Grade :** Adjoint technique – Catégorie C

**Lieu de travail :** Direction de la Gestion des Déchets – 219 rue Guynemer – 38420 Le Versoud

**Temps de travail :** Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)

**Environnement de travail :** Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

La direction des déchets compte 70 agents pour exercer la compétence collecte et traitement sur 27 communes du territoire.

Le service collecte est composé est composé d'une trentaine d'agents dédiés à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 27 communes dont la Communauté de Communes à la charge, selon deux modes distincts : le porte-à-porte en bacs roulants et l'apport volontaire en points de proximité. Le site du Versoud est également doté d'un quai de transfert des déchets, permettant une rupture de charge avec les différents exutoires du territoire.

**Descriptif du poste :** Sous la responsabilité du Chef d'équipe nettoyage/maintenance des PAV, vous serez chargé(e) d'assurer l'entretien quotidien des colonnes d'apport volontaire de déchets, selon un périmètre prédéfini : ramassage des dépôts sauvages aux abords, nettoyage manuel et haute pression des colonnes... Des remplacements occasionnels en collecte porte-à-porte pourront être assurés selon les besoins du service.

### Missions :

#### Collecte des dépôts sauvages

- Réaliser l'inventaire du matériel nécessaire avant de partir en mission
- Ramasser les dépôts sauvages aux abords des colonnes d'apport volontaire et les éventuels envols liés aux apports des usagers
- Contrôler le contenu des colonnes et signaler tout dépôt de déchets non conformes (encombrants, déchets dangereux...)
- Amener en déchèterie les déchets et les trier dans les filières prévues, en lien avec les agents valoristes

#### Nettoyage des colonnes d'apport volontaire

- Réaliser l'inventaire du matériel nécessaire avant de partir en mission
- Nettoyer dès que nécessaire les avaloirs des colonnes (incluant les tambours, bavettes...)
- Nettoyer l'extérieur des colonnes selon le planning hebdomadaire défini, et suivre l'avancement du réalisé avec le chef d'équipe

#### Remontée d'information

- Signaler toute anomalie rencontrée (utilisation tablette numérique)
- Rendre compte à sa hiérarchie de la journée de travail

### Entretien des véhicules

- Avant le départ, faire le tour du véhicule et des organes de sécurité
- Assurer la maintenance de 1er niveau
- Nettoyer le véhicule afin de le maintenir en parfait état de propreté
- Signaler tout problème rencontré à l'équipe de gestion du parc de véhicules et à sa hiérarchie

### Missions complémentaires

- Assister le chef d'équipe et/ou l'agent de maintenance des PAV dans leurs missions (montage/démontage de colonnes, bacs roulants)
- Assurer des remplacements occasionnels en collecte porte-à-porte selon les besoins du service

<b>Spécificité(s) du poste :</b>	Travail occasionnel de nuit sur des horaires très matinaux (3h15-12h15), ou en journée, en cas de remplacement en collecte ou de renfort sur les activités de nettoyage/maintenance.
<b>Planning :</b>	Horaires : 5h48-13h Jours de travail : du lundi au vendredi
<b>Connaissance(s) :</b>	Connaissance du territoire et sens de l'orientation
<b>Profil demandé :</b>	Capacités d'organisation et de gestion de la charge de travail, autonomie Capacité à travailler en équipe Adaptabilité et disponibilité
<b>Permis et/ou habilitation(s) :</b>	Permis B obligatoire
<b>Rémunération :</b>	Salaires par mois de <b>1823.03 € brut</b> (échelon 1) + <b>290 € brut prime fonction</b> + <b>prime complémentaire</b> équivalente à 1/12 <sup>ème</sup> de la rémunération
<b>Avantages :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.</li><li>• Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)</li><li>• Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).</li></ul> <p><u>Sous conditions</u> : Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.</p>
<b>Procédure :</b>	Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <a href="https://www.le-gresivaudan.fr/emploi">https://www.le-gresivaudan.fr/emploi</a> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.
<b>Contact :</b>	Pour tout renseignement sur le poste contacter : <b>M. Quentin LE LUDUEC</b> : <a href="mailto:qleluduec@le-gresivaudan.fr">qleluduec@le-gresivaudan.fr</a> / 06 02 47 24 74
<b>Règle statutaire :</b>	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2 <sup>o</sup> du CGFP).
<b>Travailleurs handicapés :</b>	Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.